



HAUT-COMMISSARIAT  
DE LA RÉPUBLIQUE  
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



PRÉSIDENTIE  
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

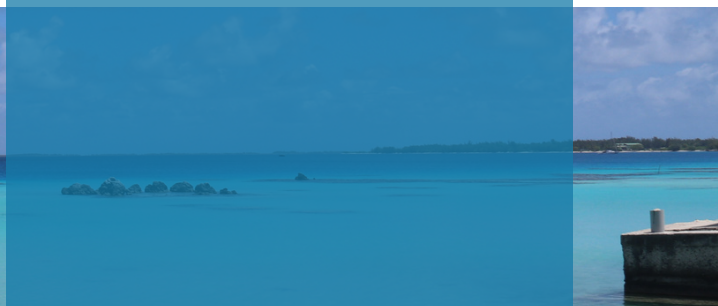


## DOSSIER DE PRESSE

Déplacement conjoint État-Pays relatif au développement économique de l'atoll de Hao et au fait nucléaire

Mardi 10 octobre 2023





## La délégation

M. Eric SPITZ, Haut-commissaire de la République en Polynésie française et M. Moetai BROTHERRSON, Président de la Polynésie française, en présence de M. Taivini TEAI, Ministre de l'Agriculture de la Polynésie française, du Contre-amiral Geoffroy D'ANDIGNÉ, Commandant Supérieur des Forces Armées en Polynésie française, de M. Arnaud BENOIT, Administrateur des Tuamotu-Gambier et Chef de la mission de suivi des conséquences des essais nucléaires ainsi que du Lieutenant-colonel Aurélien BRASSEUR, Commandant en second du Régiment du service militaire adapté de Polynésie française (RSMA-PF), se sont rendus sur l'atoll de HAO, ce mardi 10 octobre.

## Le programme

Accueillie par la Tavana de la commune, Mme Yseult BUTCHER-FERRY, et les membres du conseil municipal, la délégation a échangé avec les élus concernant les projets de l'atoll, notamment en matière d'aménagements durables tels que les constructions pour protéger la population ou améliorer la qualité des services rendus. Après un accueil traditionnel, la délégation a participé à une réunion de travail qui a permis de présenter les projets les plus aboutis ainsi que les besoins de soutien du Pays et de l'État tant sur le plan financier que réglementaire.

## Présentation du projet de territoire de l'atoll de HAO



Dans le cadre des engagements du 27 juillet 2021 du Président de la République relatifs à la réhabilitation et au développement de HAO, l'État a financé, aux côtés des élus locaux, la réalisation d'un projet global de territoire, ayant pour objectif l'amélioration du cadre de vie des habitants, l'aménagement, ainsi que le développement économique et durable de l'atoll.



# Les engagements du Président de la République

## Poursuite de l'effacement des anciennes installations du CEP

Le programme d'effacement des anciennes installations du Centre d'Expérimentation du Pacifique est désormais terminé sur l'atoll depuis ce début d'année.

D'autre part, conformément aux engagements pris par le Président de la République concernant la réhabilitation de l'atoll, la dépollution de quelques sites résiduels, en concertation avec les services du Pays et les élus de HAO, se poursuit. Les pollutions résiduelles sont essentiellement constituées d'anciens stockages de carburants et de métaux présents sur 4 sites. Le plan d'action correspondant a été présenté au Président du Pays et à ses ministres.

Les opérations retenues mobiliseront des budgets conséquents du Ministère des Armées, délégués au Commandant Supérieur des Forces Armées en Polynésie française.



### DÉMOLITION ET DÉPOLLUTION DES SITES

Effacement des anciennes installations du CEP

ARCHIPEL DES TUAMOTU



## La 4e compagnie de formation professionnelle de Hao : une compagnie pilote tournée vers le développement des économies verte et bleue.



À ce jour, la 4e compagnie de formation professionnelle de Hao c'est :

- 16 encadrants
- 12 volontaires techniciens
- 40 volontaires stagiaires
- 2 filières multitechniques qui dispensent les formations suivantes :
  - agent de restauration ;
  - maîtrise de l'agriculture en région chaude ;
  - gestion d'un écolodge ;
  - énergie renouvelable et base de la mécanique nautique.

La 4e compagnie de formation professionnelle de Hao traduit la promesse d'engagement du Président de la République, Emmanuel MACRON, aux côtés des populations des Tuamotu-Gambier et la volonté de redynamiser l'économie de l'atoll de Hao avec des projets durables.

Grâce à la mobilisation de tous les acteurs de l'État, du Pays et de la commune de Hao, la décision du Président de la République, annoncée en juillet 2021, a été mise en œuvre dans des délais remarquables avec l'accueil de la première cohorte en septembre 2022.



### FORMATION ET INSERTION PROFESSIONNELLES

Création de la 4e compagnie du RSMA

ARCHIPEL DES TUAMOTU



## Présentation des esquisses des futures installations

À terme la compagnie devrait se déployer sur un nouveau site d'ores et déjà identifié sur la route de l'aéroport.

Le futur site d'implantation de la 4e compagnie de formation professionnelle est un terrain de plus de 5 hectares ayant à la fois un accès côté océan et côté lagon.

Ce futur site réunira des installations techniques, des logements pour les volontaires stagiaires et les cadres, des bâtiments de formation et administratif, un espace restauration, un plateau sportif et un écolodge, outil pédagogique de la compagnie qui a fait le choix de développer aux Tuamotu des formations tournées vers les économies verte et bleue.

La conception et le mode de fonctionnement des infrastructures ont été imaginés dans une démarche écoresponsable :

- Installations techniques en autonomie et autosuffisance pour la production d'eau potable par désalinisation et le traitement des eaux usées ;

- Mise en place de panneaux solaires, isolation optimisée, utilisation des matériaux locaux dès que possible pour une sobriété énergétique ;

- Récupération des eaux pluviales ; broyage in situ des déchets métalliques et plastiques pour faciliter leur transfert et leur recyclage ;

- Plantation d'essences locales et notamment des arbres fruitiers.

Toujours dans cette démarche écoresponsable, les entreprises locales et l'emploi local seront privilégiés pour l'ensemble des travaux de construction. Ces derniers seront échelonnés entre 2024 et 2030 pour un coût total prévisionnel d'environ 4,77 milliards de Fcfp.



Le SMA  
Votre réussite : notre mission

Esquisses des futurs locaux du RSMA



# Les exemples de projets développés par les acteurs du territoire soutenus par l'État et le Pays

Plusieurs projets élaborés en concertation avec les élus et les acteurs présents ont vocation à se déployer de manière inclusive et partenariale, dans une logique de complémentarité avec les structures déjà existantes.

1



## DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET CRÉATION D'EMPLOIS

Activité de carénage, de réparation et de construction navale / construction d'une marina

Parmi les projets déjà identifiés figure le développement d'une activité de carénage, de réparation et de construction navale ainsi que d'une marina, porté par un investisseur privé polynésien. Ce projet générateur d'emplois serait implanté sur le site du Quai Louarn.

ARCHIPEL DES TUAMOTU



2

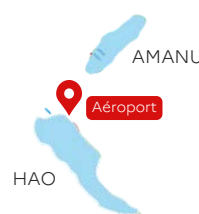


## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

Construction d'une centrale photovoltaïque

La construction d'une centrale photovoltaïque, en complément de la centrale thermique déjà existante, pourrait être initiée par l'entreprise EDT ENGIE et soutenue par la commune. Ce projet, possiblement implanté sur une emprise artificialisée du site aéroportuaire permettrait de couvrir les nouveaux besoins énergétiques de Hao, tout en accélérant la décarbonation de la production d'électricité, et en atteignant un taux d'énergies renouvelables de 50%. La construction de cette centrale pourrait bénéficier de financements de l'État dans le cadre du Fonds de transition énergétique dit « Fonds Macron ».

ARCHIPEL DES TUAMOTU



3



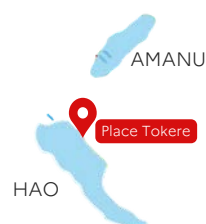
## SÉCURITÉ ET DÉVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS

Construction d'un abri de survie, faisant également office de mairie

La construction d'un nouvel abri de survie destiné également à accueillir une nouvelle mairie débutera en novembre prochain. Dans ce cadre, plus de 300 millions XPF seront alloués à ce projet afin d'assurer la protection des populations. Il permettra également l'installation d'un marché visant à dynamiser les activités de pêche lagonaire et d'agriculture. Cet équipement est financé à hauteur de 95% par l'État et le Pays.

La commune, qui porte le projet, est soutenue par l'Agence Française de Développement qui apporte les fonds nécessaires au préfinancement des travaux.

ARCHIPEL DES TUAMOTU



# Annexe

## Rappel des engagements du Président de la République relatifs au nucléaire

1	Communiquer les archives relatives aux essais nucléaires, sauf lorsqu'elles peuvent fournir des informations proliférantes.
2	Prolonger de trois ans les délais de dépôt des dossiers des ayants droit.
3	Nommer un chargé de mission auprès du Premier ministre pour assurer le rôle de contact entre l'État et la Polynésie française dans le domaine du nucléaire.
4	Renforcer les moyens humains et financiers du CIVEN au niveau national pour faire face à un afflux de demandes.
5	Traiter sur place, auprès des intéressés, la constitution des dossiers d'indemnisation individuelle.
6	Retirer les matériaux abandonnés par les armées pour un montant de près de 716 millions F CFP.
7	Organiser la dépollution de l'atoll de Hao pour un montant de près de 6 milliards F CFP
8	Prolonger les contrats de redynamisation des sites de la défense initiés en 2008.
9	Prendre en charge les coûts exceptionnels de dépollution et redéployer les crédits non engagés sur la dynamisation économique.
10	Rembourser à la CPS la prise en charge des victimes des essais nucléaires reconnues
11	Installer une nouvelle compagnie du SMA au Tuamotu-Gambier (île de Hao).